



APPEL À PROJETS

« Concours de bonnes pratiques sur la ville durable pour les collectivités territoriales roumaines »

Date limite de dépôt des dossiers : Vendredi 30 mars 2018

Résultats de la sélection : Lundi 30 avril 2018

La Roumanie a pris la responsabilité d'établir le cadre national nécessaire pour atteindre les 17 Objectifs du développement durable (ODD). Les initiatives et les projets multiples observés ces dernières années témoignent du fait que les collectivités territoriales roumaines (Judet, Municipiu, Oras, Comuna) font de la « ville durable » un sujet d'actualité.

En outre, la France a fait de la « ville durable » une priorité gouvernementale faisant suite aux accords de Paris lors de la COP 21, le 12 novembre 2015 et entend, à ce titre, prêter une attention particulière aux collectivités territoriales qu'elle considère comme des acteurs essentiels à l'élaboration de politiques publiques sur cette thématique.

À ce titre, l'Ambassade de France en Roumanie entend apporter son soutien aux initiatives et aux bonnes pratiques initiées au sein des collectivités territoriales roumaines. L'Ambassade de France en Roumanie entend poursuivre un travail engagé afin d'encourager la transition écologique des villes Roumaine et de mettre en avant les bonnes pratiques déjà initiées.

Dès lors, le présent appel à projets vise à valoriser les initiatives positives des collectivités territoriales roumaines et à récompenser les plus engagées dans le développement durable et la lutte contre le changement climatique pour leurs pratiques dans les domaines-clefs de la « ville durable », qu'il s'agisse de 1) l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets; 2) la mobilité urbaine ; 3) l'efficacité énergétique ; 4) la valorisation du bâti et la réhabilitation du patrimoine.

1. Structures éligibles

L'appel à projets s'adresse aux Collectivités territoriales roumaines : *Judete, Municipii, Orase, Comune* qui ont réalisés un projet innovant lié au développement durable de leur territoire. Une collectivité ne pourra présenter qu'un seul projet par catégorie, effectivement achevé entre 2014-2017, dans le cadre de cet appel.

2. Thématiques

Les projets devront porter sur l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- 1) l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets;
- 2) la mobilité urbaine ;
- 3) l'efficacité énergétique ;
- 4) la valorisation du bâti, la réhabilitation du patrimoine et la régénérescence urbaine

Les projets présentés devront s'inscrire dans une vision forte de la durabilité permettant de rendre compatible, à long terme, les exigences de l'environnement et du développement économique et social. Le Jury évaluera les initiatives locales et les bonnes pratiques ayant permis une meilleure adaptation au changement climatique et ayant eu un impact positif sur la qualité de vie de la population.

A noter que les projets seront évalués en fonction de leur originalité, de leur pertinence et de leur efficience par rapport à l'échelle du territoire auquel il se rapporte (de la commune au Judet).

1) L'eau, l'assainissement et la gestion des déchets :

Les approches du projet présenté doivent être pérennes pour améliorer l'accès à ces services et/ou la sensibilisation aux questions d'eau-assainissement et déchets.

En évaluant les collectivités territoriales en termes de gestion des déchets, le jury prendra en considération l'investissement dans des usines de traitement des déchets, des solutions de collecte de gestion, récupération et réutilisation des déchets et des projets favorisant le tri des déchets parmi les habitants.

En évaluant les collectivités territoriales en termes d'engagement dans la bonne gestion des eaux, le jury prendra en considération la protection des prises d'eau et la réduction de leur pollution, des mesures pour minimiser les pertes d'eau dans les réseaux d'approvisionnement en eau, l'expansion du réseau d'eau, l'investissement dans les systèmes d'égouts, la réutilisation des eaux usées, l'aménagement et l'utilisation des rivières.

2) La mobilité urbaine :

Les projets présentés devront montrer comment ceux-ci ont permis de répondre en partie aux enjeux d'une mobilité plus fluide sur le territoire, moins polluante et qui correspond mieux aux besoins des habitants. Lors de la sélection des lauréats pour la mobilité durable, le jury prendra en compte les projets qui ont eu pour objectif de promouvoir les véhicules écologiques, promouvoir la mobilité «douce», valoriser les transports en commun, augmenter le nombre et la longueur des pistes cyclables et créer des zones piétonnes.

3) L'efficacité énergétique :

Les projets présentés devront témoigner d'un projet ayant permis d'économiser de l'énergie à l'échelle du territoire ou de valoriser l'utilisation d'énergies vertes et renouvelables. La clé de l'évaluation sera les activités menées pour la thermo modernisation des bâtiments et le soutien de la construction basse énergie ainsi que les investissements des gouvernements locaux dans la réduction des pertes énergétiques : réseau de chaleur, optimisation de la consommation, production énergétique verte, préservation des ressources ; projet de valorisation de l'autonomie énergétique ...

4) La valorisation du bâti, la réhabilitation du patrimoine et la régénérescence urbaine :

Les projets seront évalués en termes de valorisation du bâti et de réhabilitation du patrimoine mais aussi de la régénérescence urbaine en globalité. Le jury prendra en considération les projets ayant permis une valorisation du bâti industriel, agricole ou de services publics, une transformation du bâti ancien et du patrimoine pour des projets culturels ou touristiques, la mise en valeur du patrimoine par l'éco-réhabilitation

3. Prix de récompense

Les quatre collectivités territoriales lauréates recevront :

- un diplôme symbolisant la démarche « ville durable » de la collectivité
- Un voyage d'études en France organisés par l'Ambassade de France en Roumanie pour visiter les sites opérés ou construits par les entreprises partenaires en coopération avec les collectivités françaises de référence.

- Les collectivités lauréates bénéficieront d'une couverture médiatique et de la reconnaissance liée aux projets.

4. Contenu du dossier

Le dossier de candidature devra contenir :

Le **formulaire de candidature** devra comprendre

- une **présentation de la collectivité** (en français ou en roumain)
- une **présentation détaillée du projet** (en français ou en roumain)
- un **budget détaillé** du projet

Une collectivité peut envoyer plusieurs dossiers à condition que ceux-ci concernent des catégories différentes inscrites dans le concours (un seul projet par thématique).

Les projets devront avoir été réalisés. Les projets en phase d'étude mais sans encore de réalisation concrète ne sont pas recevables. Les stratégies urbaines ne sont pas recevables.

Seuls les dossiers complets remis au plus tard le vendredi 30 mars 2018 (délai de rigueur) seront pris en compte.

Les participants au Concours s'engagent à compléter les formulaires de compétition de la manière la plus fiable possible. La falsification des données peut entraîner la disqualification de la demande sans appel.

5. Procédure de sélection

Un jury de 8 personnes exclusivement composé d'experts indépendants roumains sélectionnera une collectivité lauréate pour chaque catégorie thématique :

- 1) l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets;
- 2) la mobilité urbaine ;
- 3) l'efficacité énergétique ;
- 4) la valorisation du bâti et la réhabilitation du patrimoine, régénérescence urbaine.

Le jury du concours est nommé par l'organisateur. Le jury comprend des experts dans les catégories mentionnées ci-dessus. Il sera composé de :

Président de jury :

Alexandru ALDEA, Doyen de la Faculté d'ingénierie en langue étrangère, Université Technique de Constructions de Bucarest

Représentants de collectivités territoriales :

- Alexandru PETROVICI, Directeur exécutif, Association des villes moyennes de Roumanie (AOR)
- Diana VRINCEANU, Représentante, Association des Municipalités de la Roumanie (AMR)
- Marian FLOREA, Président de l'association des Cities Managers, AAPRO

Mobilité :

Mihaela Hermina NEGULESCU, Docteur en mobilité urbaine, Professeure associée, Université d'Architecture et d'Urbanisme "Ion Mincu", Bucarest

Efficacité énergétique : George DARIE, Vice-Recteur, Université Politehnica de Bucarest, Expert en énergie.

Eau-assainissement-gestion des déchets :

Sanda-Carmen GEORGESCU, Professeure, Université Politehnica de Bucarest, Faculté d'Énergétique, département Hydraulique, machines hydrauliques et génie de l'environnement.

Valorisation du bâti et la réhabilitation du patrimoine :

George PATRASCU, Ancien architecte en chef de la ville de Bucarest

Lors de la délibération du jury, en cas d'égalité entre deux candidatures, le président du jury a une voix prépondérante.

Les décisions du jury ne sont pas susceptibles d'appel.

Le jury sélectionne les gagnants sur la base des informations contenues dans les formulaires de concours et de leurs connaissances. Selon lui, le Jury prend en considération les points suivants:

La sélection des projets sera effectuée sur la base des critères suivants :

- adéquation avec les thématiques prioritaires de l'appel à projets
- perspective globale de développement durable, de protection et de valorisation de l'environnement par la collectivité candidate
- d'autres réalisations du participant dans la même thématique au-delà du projet.
- le caractère innovant, original, réaliste et durable du projet proposé en adéquation avec l'échelle territoriale à laquelle il se rapporte,
- le degré de précision du projet (objectifs, bénéficiaires, budget, résultats, etc.)
- les fonds alloués aux activités relevant de la catégorie thématique du projet déposé par rapport aux ressources totales du Participant;
- la qualité du dossier et la dimension du partenariat, de la consultation publique avec toutes les parties prenantes (résidents, associations, entrepreneurs, autres autorités locales ...) dans le développement et la mise en œuvre des politiques locales (Judet, Municipiu, Oras, Comuna) dans les catégories pertinentes
- les juges apprécieront la pertinence et la qualité de l'information, et non la quantité.

Tout dossier incomplet ne sera pas recevable.

Une attention particulière sera accordée aux projets appelant au partage de l'expérience et de l'expertise française.

Au terme de la sélection, 4 projets lauréats seront retenus. Les résultats seront communiqués directement aux candidats au plus tard le **mercredi 9 mai 2018**.

La participation au Concours est soumise à l'acceptation du présent règlement. L'organisateur se réserve le droit de modifier les règles à tout moment sans donner de raison. L'organisateur se réserve le droit d'interpréter et / ou de modifier les règlements de manière unilatérale. Ce règlement constitue le seul document définissant les règles du concours.

Les dossiers sont à adresser avant le 30/03/2018 à :
Ambassade de France en Roumanie / Service de coopération
Institut français - Boulevard Dacia 77 - 020 051 BUCAREST

Contacts service de coopération:

Tel : 0374 125 266

Mél : stephane.cesari@diplomatie.gouv.fr et estelle.ribes@diplomatie.gouv.fr